



# Bulletin Officiel Département du Loiret

Directeur de publication : M. Marc GAUDET

ISSN : 0294-1317

N°04 - Tome 3 - DECEMBRE 2021

## SOMMAIRE

### SESSION

*Pages*

- Séance du jeudi 9 et vendredi 10 décembre 2021 ..... 1 à 21

## Session du jeudi 9 au vendredi 10 décembre 2021

\*\*\*

Etaient Présents : M. GAUDET, Président du Conseil Départemental  
Mme MARTIN, M. BRAUX, Mme BELLAIS, M. RIGLET, Mme LABADIE, M. GAURAT, Mme GALZIN,  
M. NERAUD, Mme GABORIT, M. CAMMAL, Mme FLEURY, M. LEVY, Vice-Présidents  
Mme BEAUDOIN, M. BOUQUET, M. BRACQUEMOND, M. CHAILLOU, M. CHAPUIS(B),  
M. CHAPUIS(G), Mme COURROY, Mme DENIZOT, Mme DUBOIS, Mme DURY, M. GABELLE,  
M. GALLOIS, M. GRANDPIERRE, Mme HARRIBEY, Mme LANSON, Mme LOISEAU, Mme LORME,  
M. MALBO, Mme MELZASSARD, M. MESAS, Mme PELHATE, M. RAIMBOURG, Mme RAVELEAU,  
M. SAURY, Mme SLIMANI, Mme TELLIER, Mme TRIPET, M. VACHER, M. VALLIES, Membres.

I - Fonctionnement des organes délibérants de la collectivité durant la période de sortie de l'état d'urgence sanitaire, prorogée jusqu'au 31 juillet 2022 ..... 1

### **COMMISSION ENFANCE, EDUCATION ET JEUNESSE ..... 1**

A 01 - Validation de la charte relative à l'organisation des relations partenariales entre le Conseil Départemental et les Tribunaux Judiciaires d'Orléans et de Montargis ..... 1

A 02 - La Maison Départementale de l'Enfance : annexe du règlement intérieur relative aux règles de gestion du temps de travail et l'organigramme de ses services ..... 1

A 03 - Agir pour nos jeunes - Le Département s'engage en faveur de la jeunesse loirétaine - Demande de subventions pour des associations et pour le dispositif "Collège au cinéma"..... 2

### **COMMISSION MOBILITES ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ..... 3**

B 01 - Contribuer à l'aménagement du territoire par une gestion active du patrimoine - Autorisation à signer deux Baux Emphytéotiques Administratifs pour les campings de l'étang des Bois à Vieilles-Maisons-sur-Joudry et de l'étang de la Vallée à Vitry-aux-Loges..... 3

B 02 - Service public de distribution d'électricité - Avenant n°1 au contrat de concession relatif à l'intégration de la Commune de Gien dans le périmètre de la concession départementale..... 3

B 03 - Avenant n°6 à la convention de concession pour la réalisation et l'exploitation d'une infrastructure départementale de communication électronique à Très Haut Débit du Département du Loiret (projet Lysseo Phase 1)..... 4

### **COMMISSION BIEN VIEILLIR, HANDICAP, INCLUSION, LOGEMENT ET SPORT ....5**

C 01 - Dispositif de soutien aux professionnels des Services d'aide et d'accompagnement à domicile ..... 5

C 02 - Participation financière du Département au budget du GIP MDPH ..... 6

C 03 - Convention de mobilisation de l'aide à la vie partagée dans le cadre du déploiement de l'habitat inclusif .....	6
C 04 - Demande de subvention d'investissement dans le cadre d'un projet d'habitat inclusif porté par l'association Joie en M'Arche .....	7

## **COMMISSION AGRICULTURE, ENVIRONNEMENT ET TRANSITION ..... 8**

D 01 - Projet de création d'un Espace Naturel Sensible sur l'étang de la Noue Mazone et approbation de son plan de gestion .....	8
D 02 - Projet de partenariat entre le Département et le Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole (LEGTA) "Le Chesnoy - site des Barres" .....	8
D 03 - Soutien financier 2021 aux investissements productifs dans le secteur agricole - Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles : appel à projets n°2 - sous-mesure du Programme de Développement Rural - Type d'opération 4.1 .....	9
D 04 - Une politique responsable en faveur de la préservation des ressources naturelles et de la valorisation du cadre de vie des habitants du Loiret - Subvention et préachat de la nouvelle édition de l'Atlas de la flore du Centre-Val de Loire .....	11

## **COMMISSION EMPLOI, ECONOMIE, RESSOURCES HUMAINES, SOLIDARITE TERRITORIALE ..... 12**

E 01 - Création d'une Aide départementale pour l'accès aux produits de première nécessité .....	12
E 02 - Mise en oeuvre des contrats aidés pour les bénéficiaires du RSA en 2022 dans le Département du Loiret .....	12
E 03 - Attribution d'aides à l'ingénierie de nouvelles Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) .....	13
E 04 - Fonds Social Européen : opérations cofinancables au titre de l'année 2021 .....	14
E 05 - Accompagnement et soutien pluriannuel au projet "Les Voies Romaines" .....	15
E 06 - Demande complémentaire de subvention de l'Association Départementale d'Accueil des Gens du Voyage (ADAGV) en faveur des bénéficiaires du RSA travailleurs indépendants pour l'année 2021 .....	16
E 07 - Convention relative à la gestion en paiement dissocié par l'ASP du cofinancement par le FEADER des aides hors SIGC du Département pour la programmation 2014-2020 .....	16
E 08 - Rapport de situation comparée 2021 sur l'égalité professionnelle des femmes et des hommes au sein du Département du Loiret .....	17
E 09 - Renouvellement de la convention d'adhésion au socle commun de compétences du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret .....	17
E 10 - Proposition de signature d'une convention fixant les conditions de disponibilité d'un sapeur-pompier volontaire entre le SDIS et le Conseil Départemental du Loiret .....	17
E 11 - Indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour les agents de la Fonction Publique Territoriale.....	18
E 12 - Ajustement de la délibération n°F07 de la Session du 27 mai 2021 portant mise en place du RIFSEEP .....	18

**COMMISSION CULTURE, ATTRACTIVITE ET TOURISME..... 19**

- F 01 - Le Département, un acteur essentiel de la sauvegarde et de la valorisation du patrimoine - Révision du dispositif de l'aide aux musées pour leurs animations et expositions temporaires ..... 19
- F 02 - Camping de l'Etang de la Vallée : abandon de recettes et annulation des loyers du dernier trimestre 2021 ..... 19
- F 03 - Le Département contribue à la dynamique artistique - Prix Départemental des Métiers d'Art 2021- ..... 19

**COMMISSION FINANCES ET EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES .....21**

- G 01 - Rapport d'orientations budgétaires 2022 ..... 21
  - G 02 - Désignations de Conseillers départementaux appelés à siéger au sein d'organismes extérieurs..... 21
-

## **I - Fonctionnement des organes délibérants de la collectivité durant la période de sortie de l'état d'urgence sanitaire, prorogée jusqu'au 31 juillet 2022**

Article unique : Il est donné acte à Monsieur le Président du Conseil Départemental des modalités de convocation et d'organisation de la présente séance publique, permettant un bon fonctionnement des organes de la collectivité, conformément aux dispositions de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant dispositions de vigilance sanitaire qui rétablit les règles dérogatoires au fonctionnement des organes délibérants des collectivités territoriales issues des I, II, IV de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 et des I, II, III et IV de l'article 6 de l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020.

---

### **COMMISSION ENFANCE, EDUCATION ET JEUNESSE**

#### **A 01 - Validation de la charte relative à l'organisation des relations partenariales entre le Conseil Départemental et les Tribunaux Judiciaires d'Orléans et de Montargis**

Article 1 : Le rapport et son annexe sont adoptés avec 42 voix pour.

Article 2 : Les termes de la charte relative à l'organisation des relations partenariales entre le Conseil Départemental et les Tribunaux Judiciaires d'Orléans et de Montargis, telle qu'annexée à la présente délibération, sont adoptés.

Article 3 : Monsieur le Président du Conseil Départemental est autorisé à signer la charte relative à l'organisation des relations partenariales entre le Conseil Départemental et les Tribunaux Judiciaires d'Orléans et de Montargis.

---

#### **A 02 - La Maison Départementale de l'Enfance : annexe du règlement intérieur relative aux règles de gestion du temps de travail et l'organigramme de ses services**

Article 1 : Le rapport et ses annexes sont adoptés avec 42 voix pour.

Article 2 : Il est décidé d'approuver les termes de l'annexe du règlement intérieur relative aux règles de gestion du temps de travail, telle qu'annexée à la présente délibération.

Article 3 : Il est décidé d'approuver l'organigramme, présenté en annexe à la présente délibération, qui engendre la création de trois postes :

- un poste d'éducateur spécialisé au sein du service Evaluation Orientation,
- un poste d'assistant de service social au sein du service Evaluation Orientation,
- un poste d'éducateur spécialisé au sein de l'équipe volante.

---

**A 03 - Agir pour nos jeunes - Le Département s'engage en faveur de la jeunesse loirétaine - Demande de subventions pour des associations et pour le dispositif "Collège au cinéma"**

Article 1 : Le rapport est adopté avec 42 voix pour.

Article 2 : Il est décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- 2 500 € pour l'association Ingré Jeune et son projet « bornes de réparation de vélos » ;
- 1 000 € pour l'association ADAPI et son projet « objectif M.A.R.S. » ;
- 2 274,30 € pour le dispositif « Collège au cinéma » pour les 8 collèges suivants :

COMMUNES	COLLEGES	MONTANTS ENTRES ET TRANSPORTS
CHALETTE-SUR-LOING	PABLO PICASSO	164,70 €
INGRE	MONTABUZARD	50,40 €
JARGEAU	CLOS FERBOIS	27,00 €
PITHIVIERS		248,20 €
TRAINOU	LA FORET	200,60 €
OLIVET	CHARLES RIVIERE	138,40 €
LES BORDES	G. DE GAULLE - ANTHONIOZ	170,00 €
AMILLY	ROBERT SCHUMAN	1 275,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>2 274,30 €</b>

Ces subventions, d'un montant total de 5 774,30 €, sont respectivement rattachées comme suit, avec la modalité de versement F1 conformément à l'annexe 1 du règlement budgétaire et financier :

- 3 500 € au chapitre 65 - D02748 - nature 6574 - action C0201201 du budget départemental 2021 ;
- 2 274,30 € au chapitre 65 - D024845 - nature 65737 - action C0201201 du budget départemental 2021.

## COMMISSION MOBILITES ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

### **B 01 - Contribuer à l'aménagement du territoire par une gestion active du patrimoine - Autorisation à signer deux Baux Emphytéotiques Administratifs pour les campings de l'étang des Bois à Vieilles-Maisons-sur-Joudry et de l'étang de la Vallée à Vitry-aux-Loges**

Article 1 : Le rapport et ses annexes sont adoptés avec 42 voix pour.

Article 2 : Il est décidé d'approuver les termes des deux Baux Emphytéotiques Administratifs à conclure avec SEASONOVA, pour le camping de l'étang des Bois à Vieilles-Maisons-sur-Joudry et le camping de l'étang de la Vallée à Vitry-aux-Loges, tels qu'annexés à la présente délibération.

Article 3 : Monsieur le Président du Conseil Départemental du Loiret est autorisé à signer, au nom du Département du Loiret, les deux BEA et tout document nécessaire à la réalisation de ces affaires.

Article 4 : Il est décidé d'imputer les dépenses et les recettes liées à ces opérations sur l'action D0303103, fonction 642.

---

### **B 02 - Service public de distribution d'électricité - Avenant n°1 au contrat de concession relatif à l'intégration de la Commune de Gien dans le périmètre de la concession départementale**

Article 1 : Le rapport et son annexe sont adoptés avec 42 voix pour.

Article 2 : Il est décidé d'exercer la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité sur le territoire de la Commune de Gien à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Article 3 : Il est décidé d'approuver les termes de l'avenant n°1 au contrat de concession du service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité, et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente, signé le 15 décembre 2020 par le Département, Enedis et EDF, relatif à l'intégration de la Commune de Gien dans le périmètre de la concession départementale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, tel que joint à la présente délibération.

Article 4 : Monsieur le Président du Conseil Départemental du Loiret est autorisé à signer l'avenant n°1 au contrat de concession du service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente.

**B 03 - Avenant n°6 à la convention de concession pour la réalisation et l'exploitation d'une infrastructure départementale de communication électronique à Très Haut Débit du Département du Loiret (projet Lysseo Phase 1)**

Article 1 : Le rapport et son annexe sont adoptés avec 42 voix pour.

Article 2 : Il est décidé d'approuver les termes de l'avenant n°6 à la convention de concession pour la réalisation et l'exploitation d'une infrastructure départementale de communication électronique à Très Haut Débit du Département du Loiret (projet Lysseo Phase 1) et ses annexes, tels qu'annexés à la présente délibération.

Article 3 : Monsieur le Président du Conseil Départemental du Loiret est autorisé à signer cet avenant.

Article 4 : Il est pris acte que l'entrée en vigueur de cet avenant mobilisera 1 942 864 € de crédits supplémentaires, dès 2022, sur l'opération 2010-01307 - D23597.

---

## COMMISSION BIEN VIEILLIR, HANDICAP, INCLUSION, LOGEMENT ET SPORT

### C 01 - Dispositif de soutien aux professionnels des Services d'aide et d'accompagnement à domicile

Article 1 : Le rapport est adopté avec 41 voix pour.

Article 2 : Il est décidé de soutenir les Services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) de la branche associative de l'aide à domicile du secteur non lucratif (BAD) par le versement d'une dotation de compensation annuelle en 2021 tel que défini dans le tableau ci-dessous :

Nom du SAAD	Fédération de rattachement	Nombre de salarié couvert par l'avenant 43	Nombre de salarié en ETP couvert par le champ de l'article 47 (périmètre CNSA)	Nombre de salarié en ETP affectant le périmètre du Département	Coût de la revalorisation salariale pour le SAAD en totalité	Coût de la revalorisation salariale pour le SAAD affectant le périmètre du CD
ADAPA CHATILLON COLIGNY	UNA	40	16,19	13,14	24 100,00 €	19 570,00 €
AVEC / AMAPA		73	61,06	50,44	77 106,45 €	63 689,93 €
A DOMICILE 45	ADEDOM	81	62,39	37,60	76 202,75 €	49 447,90 €
PROXIMITE SERVICES	ADEDOM	63	48,50	28,28	59 953,67 €	51 871,47 €
ADAPA DES TERRES PUISEAUTINES	UNA	28	22,09	18,00	79 433,49 €	63 546,79 €
ADAPA DU BEAUNOIS	UNA	47	40,83	34,83	38 958,00 €	37 197,00 €
ADAPA BELLEGARDE	UNA	31	24,78	18,77	15 600,00 €	11 814,00 €
ADAPA COURTENAY	UNA	45	24,00	19,00	43 632,75 €	34 906,25 €
ADAPA PITHIVIERS	UNA	25	22,00	20,82	19 570,50 €	17 222,00 €
ADAPAGE CHÂTEAU RENARD	UNA	34	29,13	21,37	43 197,00 €	31 693,75 €
ADAPAGE FERRIERES EN GATINAIS	UNA	48	38,53	31,73	49 356,82 €	40 650,27 €
ADMR DU LOIRET	ADMR	218	129,00	94,56	165 000,00 €	120 945,00 €
BEAUCE VAL SERVICE PATAY		40	36,00	36,00	51 660,00 €	51 660,00 €
MEDIATION SERVICES +		13	6,50	6,50	7 135,66 €	5 167,00 €
DONNERY ESPACE ACCUEIL (DEA)	UNA	26	12,08	12,08	6 961,00 €	6 961,00 €
ADAPA BRIARE	ADEDOM	23	20,87	16,28	24 724,52 €	19 290,07 €
ADAPA DU CANTON DE LORRIS	UNA	53	11,39	8,77	38 720,00 €	29 815,00 €
ASAD LA FERTE SAINT AUBIN	UNA	39	34,57	34,57	32 548,50 €	23 695,25 €
ASAD MEUNG SUR LOIRE	UNA	31	25,03	25,03	20 146,25 €	12 502,75 €
ASAD NEUVILLE AUX BOIS	UNA	24	20,79	20,79	18 441,25 €	13 296,25 €
ASAD TIGY	UNA	37	22,30	22,30	22 131,00 €	16 837,25 €
ABRAPA LOIRET (BEAUGENCY + ORLEANS)	UNA	35	35,00	26,50	18 000,00 €	18 000,00 €
FAMILLES RURALES	FAMILLES RURALES	220	114,38	114,38	253 783,58 €	186 145,32 €
ADAPAGE MONTARGIS	UNA	140	124,87	124,87	155 610,25 €	116 271,98 €
SADS - LE CERCLE DES AGES	Réseau AUXI'life	90	73,98	64,04	103 253,55 €	89 386,60 €
		<b>1504</b>	<b>1056,26</b>	<b>900,65</b>	<b>1 445 226,97 €</b>	<b>1 131 582,83 €</b>

Article 3 : Il est décidé que le montant de cette dotation sur l'année 2021 soit calculé définitivement après la consolidation de la mesure de l'impact réel transmise par les SAAD au Département du Loiret, au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2022.

Article 4 : Il est décidé que le versement du solde aux SAAD et les mesures de régularisation par le Conseil Départemental fassent l'objet d'un ajustement par arrêté de financement spécifique.

Article 5 : Il est décidé que cette dépense, relative à la période du 1<sup>er</sup> octobre 2021 au 31 décembre 2021, représentant 1,132 M€, soit imputée sur l'action B0102102 - PA - APA A DOMICILE du budget départemental 2021 (suite à la délibération concernant la Décision modificative n°2) et la recette estimée versée par la CNSA devrait s'élever à 792 K€. En effet, conformément à l'article 47 de la Loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2021, le Département du Loiret sollicitera l'aide de la CNSA pour compenser 70 % des coûts pour l'année 2021 et 50 % à partir 2022.

Article 6 : Il est décidé que ce dispositif soit reconduit sur l'année 2022.

---

## **C 02 - Participation financière du Département au budget du GIP MDPH**

Article 1 : Le rapport est adopté avec 42 voix pour.

Article 2 : Il est décidé d'autoriser le versement de la participation du Département sur le budget de fonctionnement du groupement d'intérêt public de la Maison Départementale des Personnes Handicapées dans la limite des crédits votés au budget principal (action B0201101 - chapitre 65 - nature 6568).

Ainsi pour l'année 2021, le montant maximal de participation du Conseil Départemental au budget du GIP MDPH s'élèvera à 1 232 480 €.

Article 3 : Le versement financier du Département viendra équilibrer le budget du GIP au regard de la réalité des dépenses et des recettes telles qu'elles seront constatées au compte d'administratif du GIP MDPH (hors budget relatif au fonds de compensation).

---

## **C 03 - Convention de mobilisation de l'aide à la vie partagée dans le cadre du déploiement de l'habitat inclusif**

Article 1 : Le rapport et ses annexes sont adoptés avec 42 voix pour.

Article 2 : Les termes de l'accord 2021-2029, tel qu'annexé à la présente délibération, valent convention avec la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie pour la mobilisation de l'aide à la vie partagée dans le cadre du déploiement de l'habitat inclusif, sont approuvés, et Monsieur le Président du Conseil Départemental est autorisé à le signer.

Article 3 : Les termes de la fiche au Règlement départemental d'aide sociale relative à la mise en place de l'aide à la vie partagée, jointe en annexe à la présente délibération, sont approuvés.

**Article 4** : La programmation des projets d'habitat inclusif, telle qu'annexée à l'accord à conclure avec la CNSA sera la suivante :

- AVP de référence : 7 500 €/an/habitant

Année	nombre de bénéficiaires	PA	PH	Montant AVP de référence	Nombre de mensualités	coût total	Département	CNSA
2022	205	Répartition non disponible		7 500	129	1 261 875	252 375	1 009 500
2023	298		7 500	216	2 235 000	447 000	1 788 000	
2024	368		7 500	288	2 760 000	552 000	2 208 000	
2025	368		7 500	288	2 760 000	552 000	2 208 000	
2026	368		7 500	288	2 760 000	552 000	2 208 000	
2027	368		7 500	288	2 760 000	552 000	2 208 000	
2028	368		7 500	288	2 760 000	552 000	2 208 000	
TOTAL - conventionnement 2021-2028				7 500	1 785	17 296 875	3 459 375	13 837 500

---

### **C 04 - Demande de subvention d'investissement dans le cadre d'un projet d'habitat inclusif porté par l'association Joie en M'Arche**

**Article 1** : Le rapport est adopté avec 42 voix pour.

**Article 2** : Il est décidé d'attribuer une subvention d'investissement à hauteur de 480 000 € au profit de l'association Joie en M'Arche, au titre de la construction de deux maisonnées de type habitat accompagné et partagé, avec la modalité de versement I2, conformément à l'annexe 1 du règlement budgétaire et financier départemental avec un versement en deux fois selon les modalités suivantes : le Département versera un acompte de 60 % du montant de la subvention à la production de l'attestation de démarrage (ex : ordre de service), le solde sera versé sur présentation du décompte définitif.

**Article 3** : La dépense correspondante est affectée sur l'autorisation de programme 22-B0202104-APDPRPS et est imputée sur les crédits ouverts au budget départemental 2022 - fonction 52 - nature 20422 où les crédits de paiement nécessaires seront disponibles.

**Article 4** : Monsieur le Président du Conseil Départemental est autorisé à signer la convention correspondante à la décision prise dans le cadre de la présente délibération, sur la base du modèle de convention type adopté lors de la Commission permanente du 25 mai 2018 (n°C06).

## COMMISSION AGRICULTURE, ENVIRONNEMENT ET TRANSITION

### **D 01 - Projet de création d'un Espace Naturel Sensible sur l'étang de la Noue Mazone et approbation de son plan de gestion**

Article 1 : Le rapport et son annexe sont adoptés avec 42 voix pour.

Article 2 : Il est décidé de créer un Espace Naturel Sensible (ENS) sur l'étang de la Noue Mazone sur les communes de Châtenoy et de Coudroy.

Article 3 : Il est décidé d'approuver le plan de gestion pour ce nouvel ENS pour les 10 années à venir, tel qu'annexé à la présente délibération.

---

### **D 02 - Projet de partenariat entre le Département et le Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole (LEGTA) "Le Chesnoy - site des Barres"**

Article 1 : Le rapport et son annexe sont adoptés avec 42 voix pour.

Article 2 : Il est décidé d'approuver les termes de la convention, telle qu'annexée à la présente délibération, à conclure entre le Département du Loiret et le Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole (LEGTA) « Le Chesnoy - site des Barres » pour permettre une coopération des élèves du Brevet de Technicien Supérieur Gestion et Protection de la Nature aux inventaires faune et flore de l'étang de la Noue Mazone.

Article 3 : Monsieur le Président du Conseil départemental est autorisé à signer au nom du Département, ladite convention.

**D 03 - Soutien financier 2021 aux investissements productifs dans le secteur agricole - Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles : appel à projets n°2 - sous-mesure du Programme de Développement Rural - Type d'opération 4.1**

Article 1 : Le rapport et ses annexes sont adoptés avec 42 voix pour.

Article 2 : Il est décidé d'attribuer les subventions départementales suivantes conformément à la répartition figurant dans le tableau ci-dessous :

Porteurs de projets	Canton / Communes	Type d'exploitation	Libellé investissement	Montant total projet	Assiette éligible	Taux aide	Montant aide Département	Montant aide FEADER
EARL LA CHESNAIE JA : oui Agri Bio : oui	Châteauneuf-sur-Loire (Fay-aux-Loges)	Grandes cultures et herbivores (polyculture élevage)	Construction et rénovation bâtiment élevage, achat de matériel agricole, récupération des eaux de pluies	202 148 €	90 000 €	50 %	22 500 €	22 500 €
Jean-Etienne CHAPERON JA : oui Agri Bio : oui	Gien (Battilly-en-Puisaye)	Maraîchage (dont melon et fraise)	Containers de stockage, constructions de serres, matériels apicoles et ruches	75 259,27 €	39 653 €	50 %	9 913,25 €	9 913,25 €
EARL LA PORTE JA : non Agri Bio : non	Pithiviers (Autry-sur-Juine)	Ovin viande	Clôtures, grillages à moutons, filets électrifiés, tunnel et plancher bois pour stockage de foin	20 725,45 €	19 807,05 €	40 %	3 961,41 €	3 961,41 €
SCEA CB VOLAILLES JA : non Agri Bio : non	Lorris (Beauchamp-sur-Huillard)	Poulets de chair	Nouveau bâtiment élevage, investissements pour réduction consommation énergies/intrants	244 760,82 €	130 000 €	40 %	26 000 €	26 000 €
SCEA POUPAT & FILS JA : non Agri Bio : non	Gien (Briare)	Viticulture d'appellation	Achat paire de charrue avec perche poussée, canadien 7 dents, perche tirée, outils intercepts Ecoceps, de disque émotteur	20 850 €	20 850 €	40 %	4 170 €	4 170 €
Alain SAULNIER JA : non Agri Bio : non	Châteauneuf-sur-Loire (Fay-aux-Loges)	Abeilles	Construction d'un bâtiment pour exploitation apicole et matériel apicole	48 420 €	45 842,97 €	40 %	9 168,59 €	9 168,59 €
CUMA DU PETIT ORLEANAIS JA : non Agri Bio : non	Malesherbes (Nibelle)	Grandes cultures et herbivores (polyculture élevage)	Achat d'un épandeur à fumier et d'une herse de prairie	80 000 €	61 410 €	55 %	16 887,75 €	16 887,75 €
CUMA DE POMMES DE TERRE DU GIENNOIS JA : non Agri Bio : non	Gien (Ouzouer-sur-Trézée)	Céréales oléoprotéagineux et plantes sarclées (grandes cultures)	Chaîne de triage et calibrage pour pommes de terre	288 903 €	200 000 €	45 %	45 000 €	45 000 €
CUMA DU SANITAS JA : non Agri Bio : non	Pithiviers (Pithiviers-le-Vieil)	Céréales oléoprotéagineux et plantes sarclées (grandes cultures)	Achat de deux brûleurs thermiques pour désherbage	45 442 €	34 102,97 €	55 %	9 378,32 €	9 378,32 €
CUMA DE LA POYAUDINE JA : non Agri Bio : non	Gien (Battilly-en-Puisaye)	Grandes cultures et herbivores (polyculture élevage)	Achat de deux épandeurs à fumier	98 000 €	98 000 €	55 %	26 950 €	26 950 €

Porteurs de projets	Canton / communes	Type d'exploitation	Libellé investissement	Montant total projet	Assiette éligible	Taux aide	Montant aide Département	Montant aide FEADER	
CUMA DE LA GATINAISE JA : non Agri Bio : non	Lorris (Ouzouer-sous-Belegarde)	Céréales oléoprotéagineux et plantes sarclées (grandes cultures)	Achat épandeur à fumier et broyeur de couverts végétaux	88 900 €	88 900 €	55 %	24 447,50 €	24 447,50 €	
CUMA DU VERNISSON JA : non Agri Bio : non	Montargis (Villemandeur)	Céréales oléoprotéagineux et plantes sarclées (grandes cultures)	Achat de trois bineuses autoguidées	205 500 €	200 000 €	55 %	55 000 €	55 000 €	
CUMA DE BEAULIEU-SUR-LOIRE JA : non Agri Bio : non	Gien (Beaulieu-sur-Loire)	Grandes cultures et herbivores (polyculture élevage)	Achat d'un néo déchaumeur et d'un chargeur télescopique	89 108 €	86 195,39 €	55 %	23 703,73 €	23 703,73 €	
CUMA D'ISDES JA : non Agri Bio : non	Sully-sur-Loire (Sully-sur-Loire)	Grandes cultures et herbivores (polyculture élevage)	Achat de deux épandeurs à fumier	87 600 €	77 832 €	55 %	21 403,80 €	21 403,80 €	
Thomas PROUHTEAU JA : oui Agri Bio : non	Pithiviers (Charmont-en-Beauce)	Céréales oléoprotéagineux et plantes sarclées (grandes cultures)	Cueilleur tournesol semence, plateforme de séchage et conditionnement semence	205 600 €	90 000 €	50 %	22 500 €	22 500 €	
CUMA DE BEAUNE-LA-ROLANDE JA : non Agri Bio : non	Malesherbes (Boiscommun)	Céréales oléoprotéagineux et plantes sarclées (grandes cultures)	Achat d'un semoir semis direct	83 500 €	83 500 €	55 %	22 962,50 €	22 962,50 €	
CUMA DE LA LOUEE JA : non Agri Bio : non	Pithiviers (Attray)	Céréales oléoprotéagineux et plantes sarclées (grandes cultures)	Achat d'un broyeur de couverts végétaux et roto étrille	59 000 €	47 400 €	45 %	10 665 €	10 665 €	
CUMA DU GIENNOIS JA : non Agri Bio : non	Gien (Cernoy-en-Berry)	Céréales oléoprotéagineux et plantes sarclées (grandes cultures)	Achat de disques-déchaumeur	46 500 €	46 500 €	55 %	12 787,50 €	12 787,50 €	
CUMA DE GIROLLES JA : non Agri Bio : non	Châlette-sur-Loing (Corquilleroy)	Céréales oléoprotéagineux et plantes sarclées (grandes cultures)	Achat d'un semoir semis direct et strip till	224 000 €	184 521,69 €	55 %	50 743,46 €	50 743,46 €	
CUMA DES SARMATES JA : non Agri Bio : non	Pithiviers (Sermaises)	Caprin viande	Achat d'un semoir semis direct	153 000 €	146 613,50	55 %	40 318,71 €	40 318,71 €	
CUMA DE LA TREZEE JA : non Agri Bio : non	Gien (Ouzouer-sur-Trézée)	Grandes cultures et herbivores (polyculture élevage)	Achat d'un chargeur télescopique	86 000 €	76 360 €	45 %	17 181 €	17 181 €	
CUMA DU LOING JA : non Agri Bio : non	Lorris (Saint-Maurice-sur-Aveyron)	Grandes cultures et herbivores (polyculture élevage)	Achat d'un épandeur à fumier	55 000 €	52 900 €	55 %	14 547,50 €	14 547,50 €	
<b>TOTAL AIDE DEPARTEMENTALE</b> "investissements productifs secteur agricole" - AAP n°2 2021 (22 dossiers)								<b>490 190,03 €</b>	<b>490 190,03 €</b>

**Article 3** : Il est décidé d'affecter l'opération 2021-03126, d'un montant total de 490 190,03 €, sur l'autorisation de programme 20-E0101106-APDPRPS du budget départemental 2021 (dossier ASP).

**Article 4** : Monsieur le Président du Conseil Départemental est autorisé à signer les conventions attributives d'aide financière afférentes aux dossiers votés.

**D 04 - Une politique responsable en faveur de la préservation des ressources naturelles et de la valorisation du cadre de vie des habitants du Loiret - Subvention et préachat de la nouvelle édition de l'Atlas de la flore du Centre-Val de Loire**

Article 1 : Le rapport et son annexe sont adoptés avec 42 voix pour.

Article 2 : Il est décidé d'accorder une subvention de 2 500 € au Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP) pour participer aux frais d'édition du nouvel Atlas de la flore du Centre-Val de Loire.

Article 3 : Il est décidé d'imputer les dépenses sur la politique départementale de protection et de valorisation des espaces naturels avec la modalité de versement F1 conformément à l'annexe 1 du règlement budgétaire et financier. Les dépenses sont imputées sur le budget 2021 de fonctionnement et l'action D0304103.

Article 4 : Monsieur le Président du Conseil Départemental du Loiret est autorisé à engager toutes les procédures et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions.

---

## **COMMISSION EMPLOI, ECONOMIE, RESSOURCES HUMAINES, SOLIDARITE TERRITORIALE**

### **E 01 - Création d'une Aide départementale pour l'accès aux produits de première nécessité**

Article 1 : Le rapport et son annexe sont adoptés avec 40 voix pour.

Article 2 : Il est décidé de la création d'une Aide départementale pour l'accès aux produits de première nécessité à destination des populations les plus précaires ou en situation d'urgence. Cette aide se substitue aux Allocations Temporaires de subsistance et au Fonds départemental d'urgence, ce-dernier disparaît.

Article 3 : Les termes du règlement intérieur, tel qu'annexé à la présente délibération, sont approuvés.

Article 4 : Les dépenses correspondantes sont imputées de la manière suivante :

Action A0407106 « Aides aux produits de première nécessité » (pour chacune de ces deux enveloppes) :

- 1<sup>ère</sup> sous enveloppe : public visé par l'Aide aux produits de première nécessité à l'exception des jeunes du PARI - clé D24923 - chapitre 65 - nature 6512 - fonction 58 ;
- 2<sup>ème</sup> sous enveloppe : public PARI seul - clé D25178 - chapitre 65 - nature 6513 - fonction 58.

---

### **E 02 - Mise en œuvre des contrats aidés pour les bénéficiaires du RSA en 2022 dans le Département du Loiret**

Article 1 : le rapport et ses annexes sont adoptés avec 40 voix pour.

Article 2 : Les termes des conventions et des avenants, ainsi que leurs annexes, joints à la présente délibération, sont approuvés, et Monsieur le Président du Conseil Départemental est autorisé à signer les documents correspondants, à savoir :

- ✓ la CAOM 2022 avec l'Etat,
- ✓ les conventions individuelles avec l'Etat et les structures porteuses d'ACI,
- ✓ les avenants aux conventions de gestion des aides départementales avec l'ASP.

Article 3 : Il est décidé d'attribuer les subventions suivantes au titre du cofinancement de l'aide au poste des ACI pour 2022 :

- 60 237,30 € à Aabraysie Développement,
- 54 213,57 € à la structure ADS 45,
- 24 094,92 € à la structure Amidon 45,

- 162 640,71 € à la structure APAGEH,
- 42 166,11 € à la structure ASER,
- 54 213,57 € à la structure FAP,
- 60 237,30 € à la structure Fraternité,
- 192 759,36 € la structure Jardins de la Voie Romaine,
- 66 261,03 € à la structure La Ressource AAA,
- 42 166,11 € à la structure Le Lieu Multiple,
- 210 830,55 € à la structure Le Tremplin,
- 42 166,11 € à la structure Les Ateliers LigéteRiens,
- 108 427,14 € à la structure Orléans Insertion Emploi,
- 24 094,92 € à la structure RESPIRE,
- 96 379,68 € à la structure Restaurants du Cœur,
- 108 427,14 € à la structure SOLEMBIO,
- 54 213,57 € à la structure Val Espoir.

Et, dans le cadre des nouveaux projets d'ACI :

- 12 083,28 € à la structure ALPEJ pour le second semestre 2022,
- 3 020,82 € à la structure Arc en Ciel pour le second semestre 2022,
- 12 083,28 € à la structure Compagnons Bâisseurs pour le second semestre 2022,
- 9 062,46 € à la structure Val Espoir pour le second semestre 2022.

Article 4 : Les dépenses liées au cofinancement des PEC-CUI/CAE, des CDDI, ainsi qu'à la rémunération de l'ASP pour la gestion du versement des aides départementales aux contrats aidés, pour un montant total de 1 913 056,23 €, sont imputées de la façon suivante sur le budget départemental 2022 :

- ✓ chapitre 017 - nature 65661 - fonction 564 - action B0305101 (PEC-CUI/CAE et CDDI),
- ✓ chapitre 017 - nature 611 - fonction 564 - action B0305101 (frais de gestion ASP).

---

### **E 03 - Attribution d'aides à l'ingénierie de nouvelles Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE)**

Article 1 : Le rapport est adopté avec 41 voix pour.

Article 2 : Il est décidé d'attribuer, au titre du soutien au développement des activités économiques inclusives, les subventions suivantes pour la réalisation des études techniques préalables à la création de trois nouvelles Structures d'Insertion par l'Activité Economique dans le Loiret (SIAE) :

- 20 000 € à l'association ALPEJ,
- 40 000 € à l'association Les Compagnons Bâisseurs Centre-Val de Loire,
- 20 000 € à l'association Le Lieu Multiple.

Article 3 : Les dépenses correspondantes sont imputées au chapitre 017, nature 6574, fonction 564, action B0305102 du budget départemental 2021, avec la modalité de versement F2, conformément à l'annexe 1 du règlement budgétaire et financier.

Article 4 : Monsieur le Président du Conseil Départemental est autorisé à signer tous les documents afférents et notamment les conventions correspondantes aux décisions prises dans le cadre de la présente délibération et selon le modèle de convention type adopté lors de la Commission permanente du 22 octobre 2021 (délibération n°E01).

---

## **E 04 - Fonds Social Européen : opérations cofinancées au titre de l'année 2021**

Article 1 : Le rapport et ses annexes sont adoptés avec 41 voix pour.

Article 2 : Il est décidé d'attribuer, pour 2021, les subventions FSE suivantes à :

- 1- « Aabraysie développement » de 67 804,95 € au titre de l'action « Accompagnement 2021 des salariés de l'ACI Espaces verts et propreté urbaine » ;
- 2- « Solembio » de 121 375,38 € au titre de l'action « Accompagnement et encadrement en ACI pour favoriser l'inclusion professionnelle » ;
- 3- « Les Jardins de la Voie Romaine » de 168 433,55 € au titre de l'action « Chantier d'insertion par le maraîchage biologique » ;
- 4- « Le Tremplin » de 177 621,70 € au titre de l'action « Consolider et valoriser les compétences et la confiance des salariés pour l'accès à l'emploi » ;
- 5- « Les Restaurants du Cœur » de 124 065,65 € au titre de l'action « Appel à projets du Département du Loiret dans le cadre du Fonds Social Européen 2021 : jardins du Cœur de Gien, Lorris et Saint-Jean-de-Braye » ;
- 6- « Val Espoir » de 61 837,61 € au titre de l'action « Accompagnement socio-professionnel des personnes en difficultés » ;
- 7- « Orléans Insertion Emploi » de 118 305,93 € au titre de l'action « Atelier chantier d'insertion entretien des espaces extérieurs : accompagnement socio-professionnel des salariés en insertion » ;
- 8- « Amidon 45 » de 34 628,35 € au titre de l'action « Favoriser l'insertion professionnelle par l'emploi de personnes en situation d'exclusion » ;
- 9- « ASER » de 50 596,44 € au titre de l'action « Aide à l'accompagnement et à l'encadrement du chantier d'insertion Beauce Gâtinais en Pithiverais 2021 » ;
- 10- « RESPIRE » de 23 093,76 € au titre de l'action « Plateforme de mobilité » ;
- 11- « RESPIRE » de 67 238,17 € au titre de l'action « ACI Chantier vert » ;
- 12- « Les Ateliers Ligériens » de 43 760,50 € au titre de l'action « Accompagnement 2021 des salariés de l'ACI Ressourcerie » ;
- 13- « CILS » de 15 638,12 € au titre de l'action « Suivi insertion et emploi tout public » ;

Article 3 : Les dépenses et recettes liées sont imputées de la manière suivante sur le budget départemental :

- l'avance FSE (537 200,06 €) est imputée sur le chapitre 017 RSA, la nature 6574 « Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et aux autres organismes de droit privé », l'action B0305105 du budget départemental 2021 ;

- les recettes FSE sont imputées sur le chapitre 74 « Dotation, subvention et participation », la nature 74771 « Fonds Social Européen », l'action B0305105 du budget départemental 2022, les recettes FSE étant toujours perçues avec un an de décalage.

Article 4 : Les termes de la convention type 2021 (et ses annexes), telle qu'annexée à la présente délibération, sont approuvés et Monsieur le Président du Conseil Départemental est autorisé à signer les conventions pour les dossiers ci-dessus visés.

Article 5 : Monsieur le Président du Conseil Départemental est autorisé à signer et exécuter les documents afférents à la programmation des opérations FSE ci-dessus désignées au titre du :

- Programme Opérationnel National FSE pour l'emploi et l'inclusion en métropole ;
- Axe 3 : Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion.

---

## **E 05 - Accompagnement et soutien pluriannuel au projet "Les Voies Romaines"**

Article 1 : Le rapport et ses annexes sont adoptés avec 41 voix pour.

Article 2 : Il est décidé d'approuver les termes de la convention pluriannuelle d'accompagnement et de partenariat du projet « Les Voies Romaines », telle qu'annexée à la présente délibération.

Article 3 : Il est décidé d'attribuer à l'association Les Jardins de la Voie Romaine une subvention d'un montant de 150 000 € au titre de l'année 2022.

Article 4 : Monsieur le Président du Conseil Départemental est autorisé à signer la convention approuvée à l'article 2 de la présente délibération, ainsi que tout acte afférent à l'exécution du financement accordé dans ce même article.

Article 5 : La dépense, d'un montant total de 150 000 €, est imputée, au titre de l'année 2022 (sous réserve du vote du budget départemental 2022), de la manière suivante : chapitre 017, nature 6574, fonction 564, action B0305102 avec la modalité de versement F1 (versement unique), conformément à l'annexe 1 du règlement budgétaire et financier.

## **E 06 - Demande complémentaire de subvention de l'Association Départementale d'Accueil des Gens du Voyage (ADAGV) en faveur des bénéficiaires du RSA travailleurs indépendants pour l'année 2021**

Article 1 : Le rapport est adopté avec 40 voix pour.

Article 2 : Il est décidé d'attribuer une subvention d'un montant de 13 333 € à l'Association Départementale d'Accueil des Gens du Voyage (ADAGV), pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 31 décembre 2021, au titre des crédits « Personnes en difficulté » pour l'année 2021, avec la modalité de versement F1 (versement unique), conformément à l'annexe 1 du règlement budgétaire et financier :

Thème / sous thème	Structure	Intitulé de l'action	Objectifs 2021 retenus	Subvention 2021 décidée
Personnes en difficulté	ADAGV	Accompagnement social global	Subvention d'un montant de 13 333 € correspondant à la prise en charge progressive des bénéficiaires du RSA travailleurs indépendants gens du voyage actuellement suivis par les référents professionnels des ADS, pour la période du 1 <sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2021.	13 333 €

Article 3 : La dépense est imputée sur le budget départemental 2021, de la manière suivante :

Thème de la demande de subvention	Clé d'imputation	Chapitre	Nature	Fonction	Action	Montant décidé
Personnes en difficulté	D24701	65	6574	58	A0407102	13 333 €

Article 4 : Monsieur le Président du Conseil Départemental est autorisé à signer la convention correspondante à la décision prise dans le cadre de la présente délibération, sur la base des modèles de conventions types adoptés par le Conseil Général lors de sa Session du 9 au 12 décembre 2008 (délibération n°C02).

---

## **E 07 - Convention relative à la gestion en paiement dissocié par l'ASP du cofinancement par le FEADER des aides hors SIGC du Département pour la programmation 2014-2020**

Article 1 : Le rapport et ses annexes sont adoptés avec 41 voix pour.

Article 2 : Il est décidé d'approuver les termes de la convention relative à la gestion en paiement dissocié par l'ASP du cofinancement par le FEADER des aides hors SIGC du Département pour la programmation 2014-2020, telle qu'annexée à la présente délibération.

Article 3 : Monsieur le Président du Conseil Départemental est autorisé à signer ladite convention.

## **E 08 - Rapport de situation comparée 2021 sur l'égalité professionnelle des femmes et des hommes au sein du Département du Loiret**

Article unique : Il est pris acte des éléments du rapport de situation comparée 2021 sur l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de la Collectivité, tel qu'annexé à la présente délibération.

---

## **E 09 - Renouvellement de la convention d'adhésion au socle commun de compétences du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret**

Article 1 : Le rapport et son annexe sont adoptés avec 41 voix pour.

Article 2 : Les termes de la convention d'adhésion au socle commun de compétences du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret, telle qu'annexée à la présente délibération, sont approuvés et Monsieur le Président du Conseil Département du Loiret est autorisé à signer cette convention pour une nouvelle durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

---

## **E 10 - Proposition de signature d'une convention fixant les conditions de disponibilité d'un sapeur-pompier volontaire entre le SDIS et le Conseil Départemental du Loiret**

Article 1 : Le rapport et son annexe sont adoptés avec 41 voix pour.

Article 2 : Il est décidé d'approuver les termes de la convention, jointe en annexe à la présente délibération, fixant les conditions de disponibilité d'un sapeur-pompier volontaire entre le SDIS et le Conseil Départemental du Loiret, et Monsieur le Président du Conseil Départemental du Loiret est autorisé à la signer.

---

## **E 11 - Indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour les agents de la Fonction Publique Territoriale**

Article 1 : Le rapport est adopté avec 40 voix pour.

Article 2 : La liste des cadres d'emplois et des fonctions (métiers) ouvrant droit aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires (conditions cumulatives) est arrêtée aux cadres d'emplois et fonctions (métiers) suivants :

- cadres d'emplois des adjoints administratifs, des rédacteurs, des adjoints techniques, des adjoints techniques des établissements d'enseignement, des agents de maîtrise, des techniciens, des adjoints du patrimoine, des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques, des auxiliaires de puériculture, des agents sociaux, des moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux, des adjoints d'animation, des animateurs, des opérateurs des activités physiques et sportives et des éducateurs des activités physiques et sportives ;
- fonctions (métiers) du groupe B2, B3, C1 et C2, tels que définis dans les dernières délibérations relatives au RIFSEEP et à son annexe 2.

Article 3 : Il est dérogé au plafond des 25 heures par mois pour les agents :

- occupant les fonctions de chauffeur auprès des élus départementaux,
- réalisant des missions d'accueil, de réception ou de régisseur technique,
- occupant les fonctions d'agent d'exploitation des routes, de chef d'équipe ou de responsable de centre de travaux,
- occupant les fonctions de surveillant de baignade.

Article 4 : Les dispositions de la délibération n°D05 du 27 septembre 2006 et son annexe 4 relatives aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires sont abrogées.

---

## **E 12 - Ajustement de la délibération n°F07 de la Session du 27 mai 2021 portant mise en place du RIFSEEP**

Article 1 : Le rapport et ses annexes sont adoptés avec 40 voix pour.

Article 2 : Les annexes 2, 3-5, 3-7, 3-10 et 6 de la délibération n°F07 de la Session du 27 mai 2021 (référéncées Session des 27 et 28 mai 2021) sont abrogées et remplacées par les annexes jointes à la présente délibération (référéncées Session des 9 et 10 décembre 2021).

## COMMISSION CULTURE, ATTRACTIVITE ET TOURISME

### **F 01 - Le Département, un acteur essentiel de la sauvegarde et de la valorisation du patrimoine - Révision du dispositif de l'aide aux musées pour leurs animations et expositions temporaires**

Article 1 : Le rapport et son annexe sont adoptés avec 41 voix pour.

Article 2 : Il est décidé d'approuver les termes du nouveau règlement d'aide aux établissements culturels pour leurs expositions temporaires à vocation culturelle, tel que joint en annexe à la présente délibération. Ces nouvelles modalités entreront en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

---

### **F 02 - Camping de l'Etang de la Vallée : abandon de recettes et annulation des loyers du dernier trimestre 2021**

Article 1 : Le rapport est adopté avec 40 voix pour.

Article 2 : Il est décidé d'approuver l'abandon de recettes de 16 130,50 € correspondant aux loyers des résidents permanents du camping de l'Etang de la Vallée à Vitry-aux-Loges pour le dernier trimestre 2021.

Article 3 : Il est décidé d'approuver le remboursement des loyers payés d'avance, pour un total de 1 708,34 €.

---

### **F 03 - Le Département contribue à la dynamique artistique - Prix Départemental des Métiers d'Art 2021**

Article 1 : Le rapport et son annexe sont adoptés avec 42 voix pour.

Article 2 : Il est décidé d'attribuer une dotation de 1 500 € à Madame Natacha MONDON et Monsieur Eric PIERRE, créateurs de luminaires en verre, lauréats du Prix Départemental des Métiers d'Art 2021.

Article 3 : Cette dépense, d'un montant de 1 500 €, est imputée sur le chapitre 67, nature 6713, fonction 93, action C-01-03-306 « Contribuer à la dynamique artistique du Département ». Cette dotation fera l'objet d'un unique versement (code F1) conformément à l'annexe 1 du règlement budgétaire et financier.

---

## COMMISSION FINANCES ET EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

### G 01 - Rapport d'orientations budgétaires 2022

Article unique : Il est pris acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour 2022, avec 40 voix pour, à la suite de la communication du rapport d'orientations budgétaires et de la présentation de la synthèse, joints en annexes.

---

### G 02 - Désignations de Conseillers départementaux appelés à siéger au sein d'organismes extérieurs

Article 1 : Le rapport est adopté avec 42 voix pour.

Article 2 : Il est décidé de désigner, en qualité de titulaire, Madame Marianne DUBOIS, pour siéger au sein du collège « Collectivités Territoriales » de la Commission de suivi de site pour l'établissement INOVA.

Article 3 : Il est décidé de désigner, en qualité de titulaire, Madame Nadia LABADIE, pour siéger au sein du Conseil de surveillance de l'UFR Lettres Langues et Sciences Humaines de l'Université d'Orléans.

Article 4 : Il est décidé de désigner, en qualité de titulaire, Madame Corinne MELZASSARD, pour siéger au sein de l'Assemblée Générale du Conservatoire national des arts et métiers Centre-Val de Loire.

---